



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

orthophonistes

Question écrite n° 63099

## Texte de la question

M. François Rochebloine attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le devenir de la formation initiale des orthophonistes dans le cadre de la réforme « licence mastère doctorat » (LMD). En effet, dans la perspective d'une réorganisation globale des études de santé en vue de leur intégration dans le système européen d'enseignement supérieur, il est prévu d'assimiler le diplôme d'orthophoniste à une licence professionnelle. Or, dans la mesure où cette évolution entraînerait une baisse des heures consacrées à la formation théorique et pratique des orthophonistes, ces derniers craignent de voir leur cursus dévalorisé. La possibilité qui leur serait laissée de compléter leur formation par un master de spécialisation ne semble pas à cet égard pleinement satisfaisante et risquerait par ailleurs de déboucher sur une orthophonie à deux vitesses. Il souhaiterait donc savoir quelles pistes sont actuellement envisagées pour concilier les exigences de formation des orthophonistes avec l'application du schéma LMD à ces professions de santé.

## Texte de la réponse

Le processus LMD doit pouvoir être offert à l'ensemble des professions de santé. Inscrit dans une perspective européenne, dans un cadre pédagogique renouvelé et innovant, il a vocation à offrir une formation de qualité, reconnue par un grade ou un diplôme universitaire, tout en permettant une mobilité européenne des étudiants comme des professionnels. Un travail préparatoire a déjà été entrepris par les deux ministères concernés pour examiner les implications d'une telle démarche. Celle-ci est conduite selon une approche dont les représentants de nombreuses professions et des étudiants se sont entretenus à plusieurs reprises, avec les services et conseillers des deux ministères. S'il apparaît en effet nécessaire d'approfondir les échanges entrepris sur ce sujet, la solution repose sur la volonté exprimée par les universités, au travers des projets présentés à l'habilitation.

## Données clés

**Auteur :** [M. François Rochebloine](#)

**Circonscription :** Loire (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 63099

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 avril 2005, page 3971

**Réponse publiée le :** 7 juin 2005, page 5881